

Note de conjoncture 2023 & Enjeux et perspectives pour l'année 2024

Conférence de presse AIMCC
31 décembre 2023

Alors que l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023, elle s'est modérée dans le second semestre, sur fond de resserrement des conditions financières, de croissance atone des échanges et de fragilisation de la confiance des entreprises et des consommateurs. La croissance mondiale serait de 2,9 % en 2023, selon l'OCDE.

Concernant la zone Euro, la croissance du PIB de la zone Euro devrait atteindre 0,6 % en 2023 selon la BCE. L'inflation globale diminue, mais l'inflation sous-jacente demeure persistante, alimentée par le secteur des services et par la situation encore relativement tendue des marchés du travail. Toutefois, l'action de la Banque centrale européenne (BCE) pour ramener l'inflation à des niveaux plus supportables semble porter ses fruits. Elle passe notamment par la remontée continue de ses taux directeurs depuis juillet 2022, jusqu'à porter le taux de refinancement à 4,5 %. La diffusion de ce choc s'observe clairement dans l'évolution du taux de l'emprunt phare à dix ans, qui atteint 3,1 % en moyenne sur 2023, L'action forte de la BCE se traduit donc en forte contraction du marché du crédit immobilier, dans l'Union européenne comme en France.

En 2023, en France, le contexte est marqué par la forte remontée des taux d'intérêt directeurs de la BCE, la croissance du PIB s'établirait à 0,8 % soutenue par *une progression de l'investissement des entreprises et du secteur public (+3,2 % et +2,4 %)*. Par ailleurs, les dépenses de consommation des ménages se stabilisent quasiment, à +0,2 %. L'inflation reste à niveau élevé pour s'établir à +3,7 % sur l'année 2023, selon l'INSEE. Concernant l'emploi, la Banque de France anticipe un repli modéré, qui s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022.

SITUATION DU SECTEUR DU BTP

Le secteur du BTP connaît une situation contrastée, entre la situation du logement très préoccupante et celle des travaux publics qui peinent à trouver un dynamique.

Le bâtiment résidentiel est confronté à une crise due à des difficultés structurelles, telles que la diminution du foncier disponible et la baisse des permis de construire, exacerbées par une crise conjoncturelle liée à la hausse rapide des taux d'intérêt et une baisse significative de la production de prêts bancaires. Le non résidentiel neuf déçoit également.

Pour le secteur du Bâtiment : 2023 : l'entrée dans la crise pour le bâtiment

- Bâtiments résidentiels

Selon la FFB, la production du logement neuf se retourne en 2023, pour s'afficher en recul de 7,8 %.

Ce mouvement s'explique par un effondrement des mises en chantier de 22,3 % en 2023, et même de 25,8 % dans l'individuel, plus réactif, tandis que le collectif chute de 19,5 %. Ainsi, on compte seulement 286 300 logements commencés sur l'ensemble de l'année, à peine au-dessus des points bas historiques de 1992 et 1993 (275 000 unités environ).

Le plongeon des autorisations s'avère légèrement plus rapide, à -23,9 % sur un an. Elles atterrissent à 372 400 unités en 2023, niveau le plus bas enregistré depuis 1999. Les chutes atteignent respectivement -28,3 % et -20,7 % dans l'individuel et le collectif, en ligne avec l'effondrement d'environ 35 % des ventes de logements

neufs, dont -40 % à des particuliers, alors que celles à des institutionnels retrouvent un peu de vigueur grâce à la politique de rachat du stock des promoteurs engagée par Action Logement et CDC Habitat. Les indicateurs Markemetron et de la promotion immobilière affichent respectivement des baisses de -38,3 % sur 12 mois à fin novembre et de -30,8 % cumulés à fin septembre 2023.

- **Bâtiments non résidentiels**

Partant d'une situation moins favorable que le logement neuf, le non résidentiel neuf ralentit nettement mais reste, en 2023, en territoire positif, avec une hausse de 0,4 % de la production, à prix constants (cf. graphique 5).

En revanche, les surfaces mises en chantier de bâtiments non résidentiels reculent de 13,7 % pour s'établir à 22,7 millions de m² commencés en 2023, soit un point bas historique depuis l'origine de la série en 1986. Les commerces (-19,0 %), les bâtiments industriels et assimilés (-17,8 %), les bureaux (-12,8 %) ainsi que les bâtiments agricoles (-12,7 %) tirent fortement vers le bas ; les hébergements hôteliers et les bâtiments administratifs se replient moins vite, à respectivement -5,4 % et -1,5 %.

Quant aux surfaces autorisées, elles baissent de 3,6 %. À l'exception des bâtiments administratifs (+5,9 %), tous les segments ressortent en territoire négatif. Les bureaux enregistrent la chute la plus forte (-17,3 %), devant les commerces (-9,5 %). Les baisses s'avèrent moins importantes pour les bâtiments agricoles (-3,5 %) et les hébergements hôteliers (-2,5 %). Enfin, les bâtiments industriels et assimilés se stabilisent peu ou prou (-0,5 %).

Concernant l'entretien-rénovation, l'activité a cru de **+2,6 % à prix constants en 2023**, mais reste en-deçà du niveau de 2019 de -2,6 %.

Concernant l'artisanat et les dernières données publiées par la CAPEB (3^{ème} trimestre), le volume d'activité de l'artisanat du bâtiment recule de nouveau en glissement annuel (-1 % par rapport au même trimestre l'année précédente). Ce résultat reste dans le prolongement du ralentissement observé depuis le début de l'année 2022, avec une tendance annuelle en stagnation sur les quatre derniers trimestres. Toujours en difficulté, l'activité en construction neuve affiche un taux de croissance en volume en dégradation, à -3 %.

En parallèle, l'activité en entretien-amélioration stagne de nouveau ce trimestre, les travaux en Amélioration de Performance Énergétique du Logement conservant une évolution positive en glissement annuel bien qu'en léger ralentissement par rapport au 2^e trimestre 2023 (+1,5 %).

En conclusion, le chiffre d'affaires du secteur du Bâtiment en 2023 devrait connaître, selon la FFB, une érosion à -0,6 % en volume. Le bon score en amélioration-entretien compense une large part de la chute du neuf (-4,4 %).

Soulignons que le nombre de défaillances dans le secteur de la construction s'envole de près de 40 % en 2023 dans la construction pour dépasser légèrement leur niveau d'avant crise sanitaire. Si le gros œuvre résiste encore, les défaillances des constructeurs de maisons individuelles s'affichent d'ores et déjà en progression, conséquence des baisses significatives de maisons individuelles.

Pour le secteur des Travaux Publics : 2023, reprise modérée

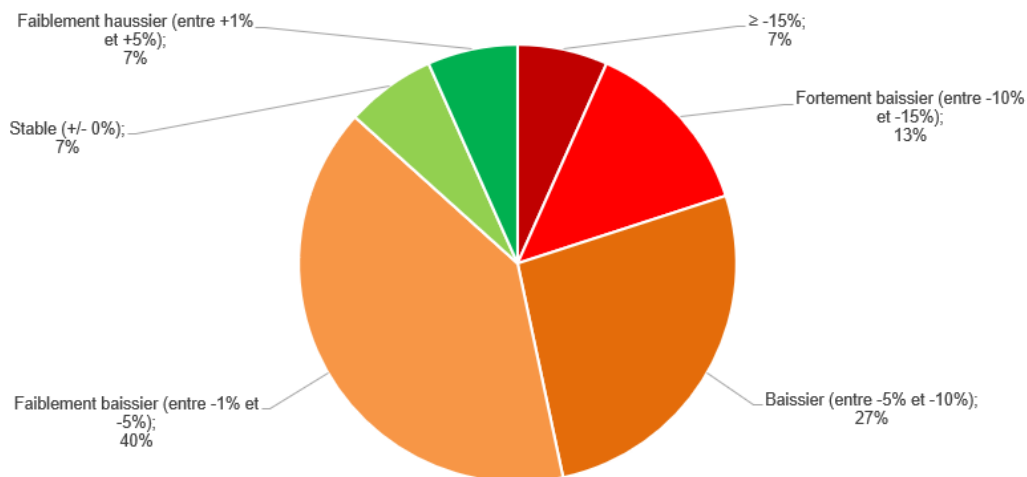
La FNTP relève que l'année 2023 est globalement plus satisfaisante que prévue grâce aux investissements des métropoles et à la décélération de la hausse des coûts de production. A fin novembre, le rythme de production cumulée depuis le début de l'année se maintient à +4,5 % comparé à 2022. En parallèle, les marchés conclus s'établissent ainsi en hausse de +27,2 % sur les 11 premiers mois de l'année en lien avec la progression des dépenses TP attendue à cette période du cycle électoral. Derrière cet élan global, de forts contrastes persistent toutefois entre la dynamique des intercommunalités, une reprise plus timorée des communes, et un recul de la commande des départements, selon l'analyse des appels d'offres publics.

- **En 2023, les industriels de l'AIMCC ont connu une baisse de leur activité**

Les résultats de l'enquête d'opinion menée auprès des fédérations adhérentes à l'AIMCC font apparaître que 86 % des répondants ont connu une baisse d'activité, dont 47 % estiment la baisse supérieure à -5 %.

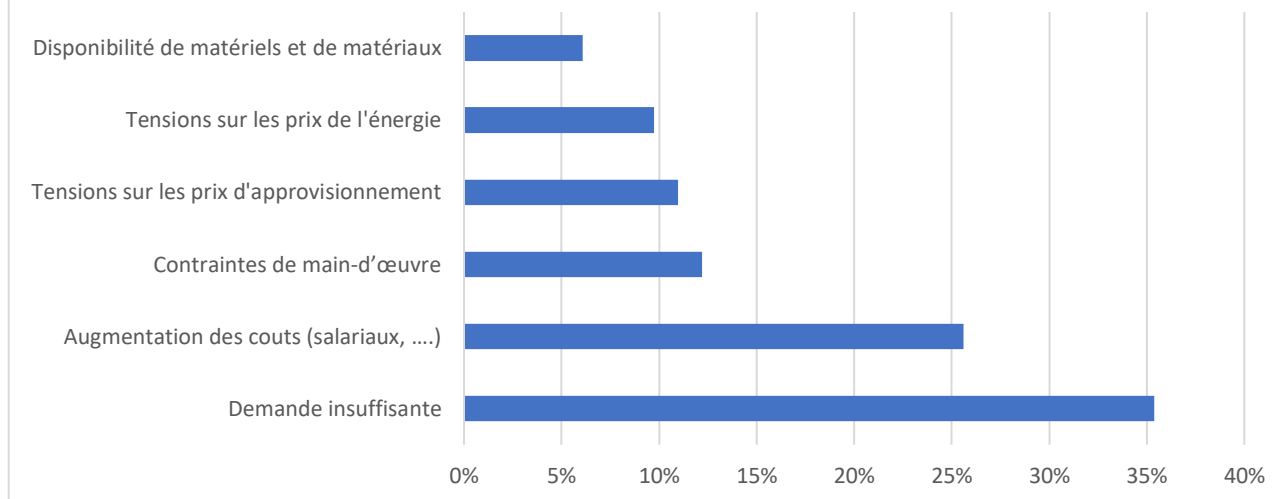
Les 14 % restants se partagent entre progression d'activité et stagnation.

En 2023, votre volume d'activité (production vendue et non CA) concernant les produits entrant dans la construction aura-t-il été (par rapport à 2022) :



Cette baisse générale d'activité en 2023 est imputée à la baisse de la demande mais aussi aux conséquences de l'inflation avec l'augmentation des coûts.

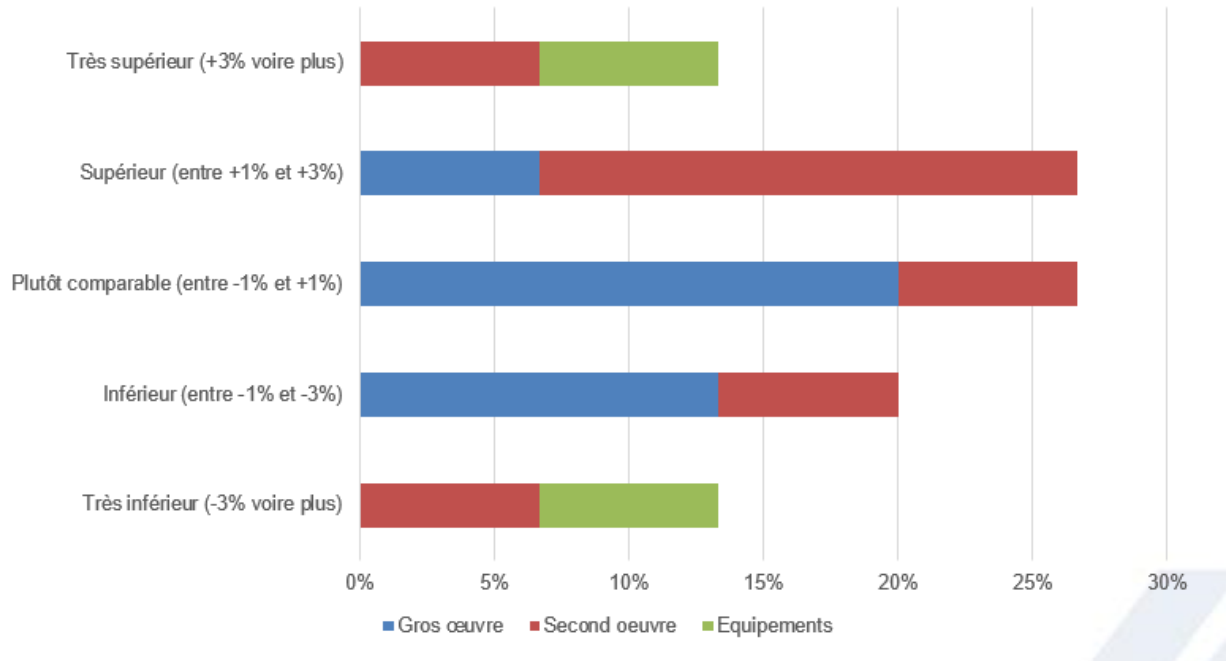
Les principaux facteurs qui ont freiné l'activité des entreprises en 2023



Le gros œuvre déclare des résultats quasi identiques en 2023 par rapport à 2022, alors que le second œuvre affiche majoritairement une légère hausse.

Les résultats des équipements sont beaucoup plus contrastés en fonction de la famille représentée.

Selon vous, en 2023 (en comparaison à 2022), le niveau d'activité de votre filière en chiffre d'affaires aura été...



A quoi s'attendre en 2024 dans le secteur de la construction ?

Dans sa note du 19 décembre 2023, la Banque de France estime que la croissance de la France devrait progressivement accélérer à +0,9 % en 2024, puis +1,3 % en 2025 et +1,6 % en 2026. La croissance va donc rester poussive en 2024. « L'économie française accélérerait en douceur au début de l'année prochaine », selon l'Insee, qui table sur une hausse modeste du PIB de 0,2 % au premier trimestre 2024 tout comme au suivant.

L'inflation « tomberait » en moyenne annuelle à +2,5% en 2024 et continuerait ensuite de diminuer, passant début 2025 sous la barre des 2%, « en l'absence de nouveau choc sur les matières premières importantes », prévient néanmoins la Banque de France. Ce reflux de l'inflation permettrait à la BCE d'abaisser légèrement ses taux directeurs courant 2024. Ce desserrement monétaire se répercuterait donc, dans un premier temps, au taux de l'emprunt phare à dix ans qui s'éroderait à 3,0 % en moyenne annuelle sur 2024 puis, en deuxième partie d'année, aux taux des crédits immobiliers aux particuliers qui reculeraient faiblement pour passer en-deçà des 4 %, hors assurance et coût des sûretés.

Concernant les autres agrégats économiques :

- les dépenses de consommation des ménages progresseraient de +1,0 %. Elles bénéficieraient du ralentissement progressif de l'inflation et de la hausse des salaires réels. En conséquence, le taux d'épargne des ménages s'éroderait de 0,7 % pour tomber à 17,0 %, niveau qui reste toutefois supérieur à la moyenne de long terme (14,9 %) ;
- l'investissement des entreprises se stabiliserait en 2024, compte tenu de la dégradation du climat des affaires et, dans une moindre mesure, du renchérissement du coût du capital avec des taux d'intérêt plus élevés qu'au début des années 2020.
- l'investissement des ménages chuterait de 7,2 % du fait de l'effondrement du logement neuf, pénalisant ainsi de 0,4 % la croissance.
- l'investissement public progresserait de 1,8 %, soit un léger ralentissement par rapport à 2023 expliqué notamment par l'impact de la chute des transactions de logement, donc des droits de mutation, sur les finances des départements, mais également de la baisse de la CVAE (taux d'imposition maximal abaissé à 0,28 %) et des taxes d'aménagement.

Quant à l'emploi salarié, La Banque de France anticipe un repli en 2024, dans le prolongement de celui commencé à partir du quatrième trimestre 2023. Cet ajustement de l'emploi, qui se poursuivrait jusqu'en 2025, correspond à la fois aux effets retardés du ralentissement de l'activité et à un rétablissement partiel de la productivité du travail. Par conséquent, le taux de chômage augmenterait jusqu'en 2025 pour atteindre 7,8 % de la population active et 7,6 % pour l'année 2024. Il se maintiendrait toutefois à faible niveau historique.

BATIMENT : FORTE DEGRADATION ATTENDUE

Alors que l'activité de l'année 2024 sera très dégradée, la FFB relève que :

- dans l'individuel, la suppression de l'éligibilité au PTZ à partir du 1^{er} janvier 2024, ainsi que les premiers effets de la mise en œuvre effective du zéro artificialisation nette (ZAN), qui pénaliseront la délivrance de permis ;
- dans le collectif, la baisse des agréments de logements locatifs sociaux neufs (-12 % en 2023 pour tomber à 79 000 unités) et la chute des mises en vente de nouveaux programmes par les promoteurs (environ -25 %).

- ACTIVITE « CONSTRUCTION LOGEMENT »

Alors que les taux d'intérêt devraient fléchir progressivement au cours de l'année 2024, les autorisations de logements abandonneraient encore 12,1 % en 2024. La chute resterait plus marquée dans l'individuel que dans le collectif (-16,4 % *versus* -9,3 %).

Le recul des autorisations se répercuterait sur les mises en chantier, qui chuteraient de 15,9 % en 2024, soit une perte de près de 46 000 unités en un an. Ainsi, pour la FFB, le nombre de logements commencés crèverait son plancher historique pour tomber à 241 000 unités, 120 000 en-deçà de sa moyenne de long terme. Par segment, l'individuel chuterait de 21,5 % (-27 000 logements), alors que le collectif se replierait de 11,7 % (-19 000).

Après une première baisse de 7,8 % en volume en 2023, la production bâtiment en logement neuf plongerait de 21,3 % en 2024. L'individuel chuterait un peu plus fortement que le collectif, à -23,7 % contre -18,4 %.

- ACTIVITE « CONSTRUCTION NON RESIDENTIELLE NEUVE »

La FFB prévoit en 2024 que **les surfaces autorisées de bâtiments non résidentiels neufs enregistreront une légère progression de + 1,6 %**, avec des situations contrastées entre segments.

Les bâtiments administratifs, industriels et assimilés et les hébergements hôteliers bénéficieront d'une tendance favorable, alors que les autres segments (bureaux et locaux commerciaux) connaîtront des baisses significatives.

Quant aux surfaces mises en chantier de non-résidentiel, elles seront en léger retrait -1,1 % en 2024 par rapport à l'année précédente, soit un niveau de surfaces de planchers de 25,5 millions de m², bien au-dessous des 31,6 millions de m² relevés en moyenne depuis 1986. Seuls les bâtiments administratifs et les bâtiments industriels et assimilés progresseront respectivement de manière soutenue.

Compte tenu des délais de chantier, la FFB prévoit un recul du volume d'activité en non résidentiel neuf de - 6 % en 2024.

- AMELIORATION-ENTRETIEN

Le volume d'activité en amélioration-entretien progressera de + 1,6 % en 2024, grâce à la hausse de +4,3 % dans le logement alors que le non résidentiel se stabilisera (+ 0,2 %).

En 2024, l'activité bâtiment entrera en récession, à -5,5 %, hors effet prix. Les trois grands segments participeront de ce mouvement, le logement neuf, en tête, à -21,3 %, devant le non résidentiel neuf, soit une chute de -14,6 % du neuf. Seule l'amélioration-entretien connaîtra une hausse limitée de +1,6 %.

Les différences constatées entre « activité, exprimée en valeur » et « nombre, en volume » sont liées aux délais de production inhérents au secteur, d'où parfois des décalages entre ces deux types de données.

- EMPLOI

Les pertes d'emploi dans le Bâtiment sont estimées à 90 000 postes (salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein) en 2024, soit une hausse de 2,0 %. La croissance post-COVID de 110 000 postes serait quasi effacée.

TRAVAUX PUBLICS : ACTIVITE STABLE

L'activité des Travaux Publics devrait être stable en 2024, mais avec des disparités selon les marchés et les régions. L'année devrait être marquée par :

- la poursuite du cycle électoral, même si son effet est difficile à évaluer,
- l'impact de la crise immobilière sur l'investissement de la clientèle privé et des départements,
- l'arrêt des travaux en région francilienne avant et pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les dynamiques seront organisées autour des métropoles et grandes intercommunalités qui lancent des projets structurants au regard des territoires ruraux, où les besoins existent aussi mais avec des moyens plus réduits.

A noter la montée en puissance des investissements liés à la transition écologique, soutenus par les dotations issues des Fonds vert destinés aux collectivités : recyclage des friches, renaturation, biodiversité, éclairage public, rénovation énergétique... Ce fonds a été doté de 2 Md€ d'engagements en 2023 (500 M€ de crédits de paiement) et 2,5 Md€ en 2024 (1,125 Md€ de crédits de paiement) ce qui en fait dorénavant la principale dotation d'investissement.

Pour 2024, la FNTF estime une croissance de l'activité de + 2 % en valeur, en euros courants. Compte tenu de l'hypothèse d'inflation, la progression en volume devrait ainsi s'établir à -1 % en euros constants pour l'année prochaine.

Cette évolution cache des disparités selon les types de maîtres d'ouvrage.

- Concernant les collectivités locales, leur niveau de trésorerie plutôt élevé (70 Mds d'euros), les montants importants de dotations d'investissement (2,7 Mds d'euros) et leur situation favorable en matière d'endettement sont autant de facteurs positifs visant à la poursuite de leurs efforts d'investissement. Les finances des départements vont être impactées par la baisse des droits de mutations à titre onéreux (à ce jour, -20 % par rapport à 2022) en raison de la crise immobilière. L'impact des JOP en Ile de France est estimé à 800 millions d'euros de perte d'activité.

Au regard de ces constats, la progression des dépenses de travaux publics menées par les collectivités locales est estimée à 5 % en valeur. Soulignons qu'elle se situe en retrait de 3 points comparée à la moyenne des précédents cycles électoraux (+8 %).

- Les crédits de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT-F) devraient progresser significativement en 2024 (+20 %) et atteindre 4,6 Mds d'euros. A priori, l'essentiel de l'effort serait tourné vers des opérations ferroviaires, de transport urbain et fluvial, la route faisant les frais de ces orientations.

A noter, que la hausse de la dotation de l'AFIT-F est conditionnée à l'entrée en vigueur d'une taxe au 1^{er} janvier 2024 portant sur les concessionnaires de transport (aéroport et autoroutes).

- Pour les grands opérateurs dans les secteurs du transport et de l'énergie, les prévisions pour 2024 s'affichent en stagnation pour les premiers et en progression pour les seconds.
 - Concernant les transports, *les investissements de la Société du Grand Paris et de SNCF Réseau devraient être stables par rapport à l'année 2023.* Les travaux ferroviaires Lyon-Turin et du Canal Seine Nord Europe pourraient tirer l'activité en fin d'année 2024.
 - La croissance des grands opérateurs viendra essentiellement de l'énergie, en particulier avec la dynamique des marchés des bornes électriques, du renforcement des réseaux pour Enedis, des raccordements en matière d'énergie renouvelable ou des interconnexions côté RTE.

L'investissement des grands opérateurs en 2022 devrait connaître une progression de + 3,5 %.

Pour le secteur privé, l'impact de la « crise du logement » est évalué à 7 % en valeur sur l'activité des travaux publics en lien avec ce segment. Le relais ne viendra pas du non résidentiel en raison du ralentissement de l'investissement privé qui devrait s'établir à 0 %.

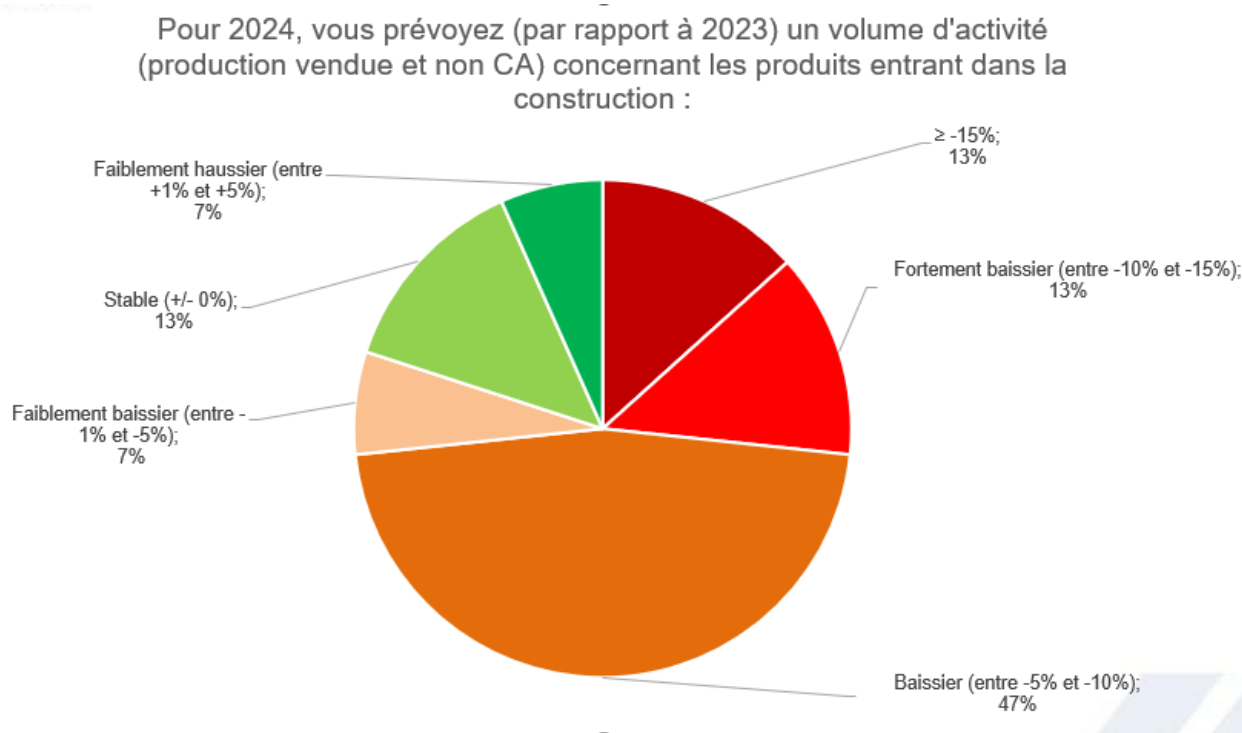
Dans ce contexte et au regard du poids relatif de chaque segment, le recul de la commande privée TP serait de -4.6 %.

- Les industriels anticipent des baisses sensibles d'activité en 2024

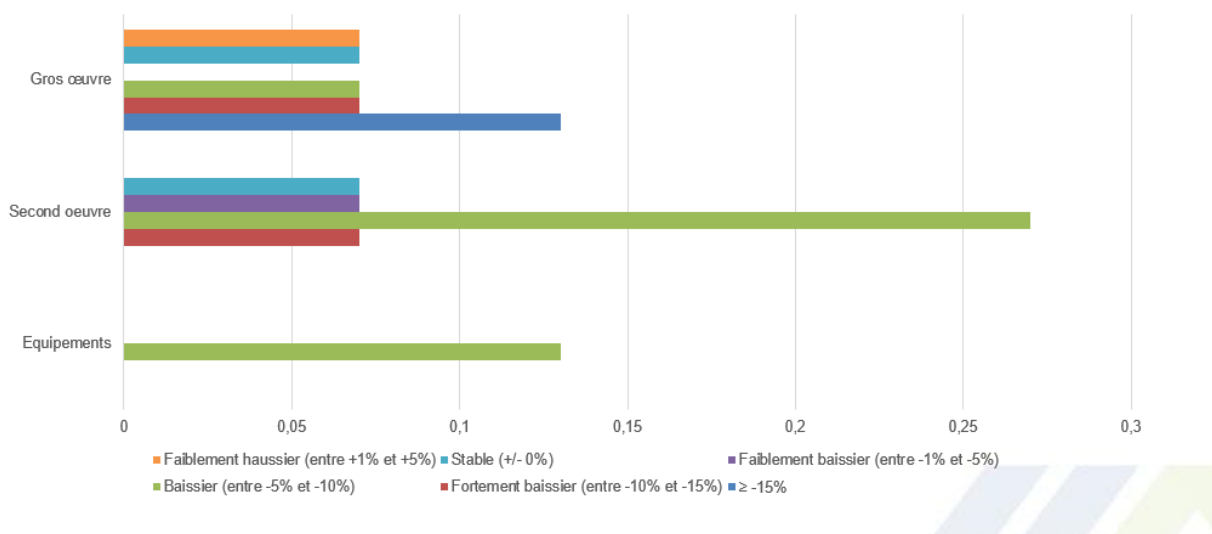
Prévision d'un fléchissement très significatif de l'activité en 2024 au regard de 2023 (qui était déjà à la baisse) : pour la moitié des répondants, la baisse sera comprise entre -5 % et -10 %.

Pour 26 %, elle sera plus importante (supérieure à -10%).

Seuls 20 % des répondants s'attendent à une quasi-stagnation en 2024.



Les trois segments prévoient une baisse d'activité, avec des variations plus ou moins importantes. Le gros œuvre anticipe des résultats en baisse très importants, alors que le second œuvre prévoit des baisses mais pas au-delà de -15%. Les réponses des équipements sont dans la même logique que celles du second œuvre.



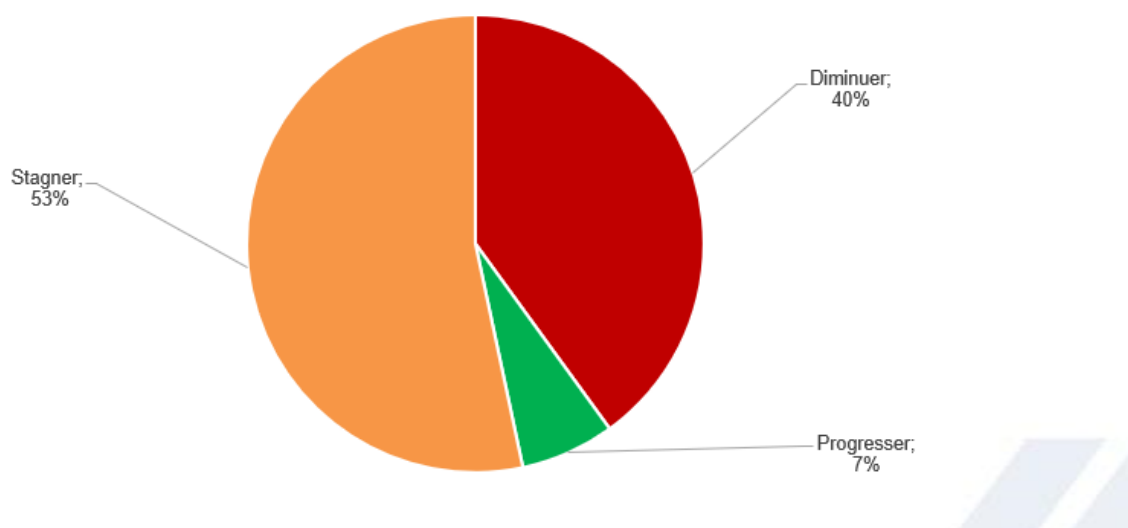
Pour 60 % des répondants, les effectifs des entreprises des secteurs des produits et équipements pour la construction devraient rester stables, voire progresser, en 2024, malgré la conjoncture.

Les leviers de baisse des effectifs des entreprises dans l'ordre de citation :

1. Arrêter le recours à l'intérim
2. Utiliser le chômage partiel
3. Développer des formations

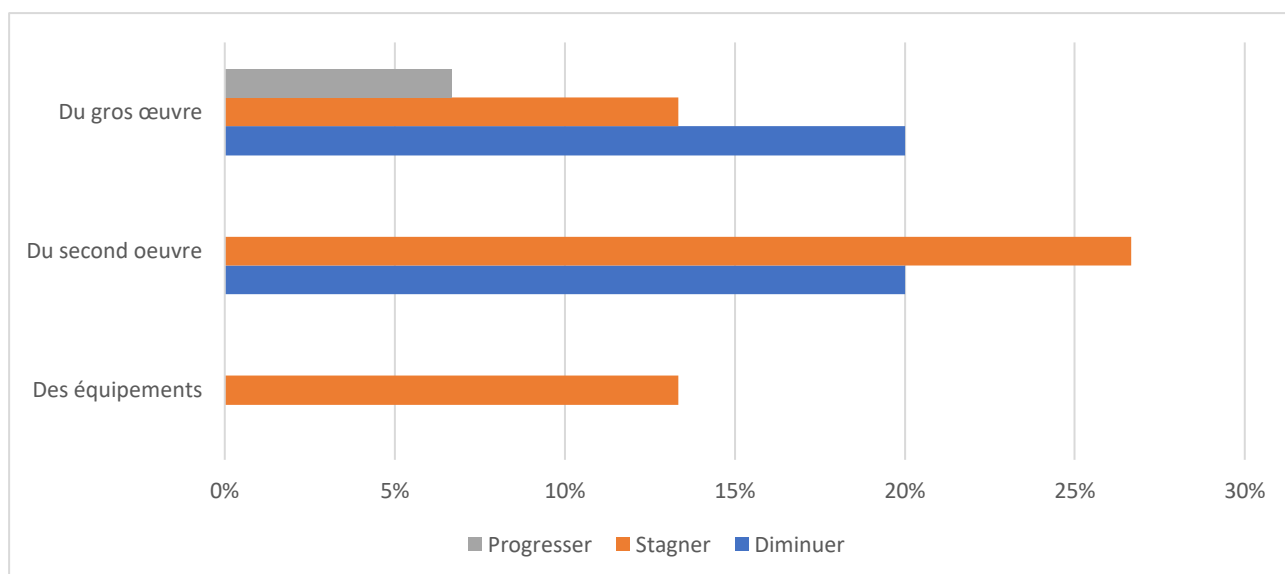
Autres possibilités envisagées : licenciement et/ou rupture conventionnelle, non remplacement des départs (retraite, démissions, ...) et PSE.

En 2024, pensez-vous que les effectifs des entreprises de votre fédération vont :

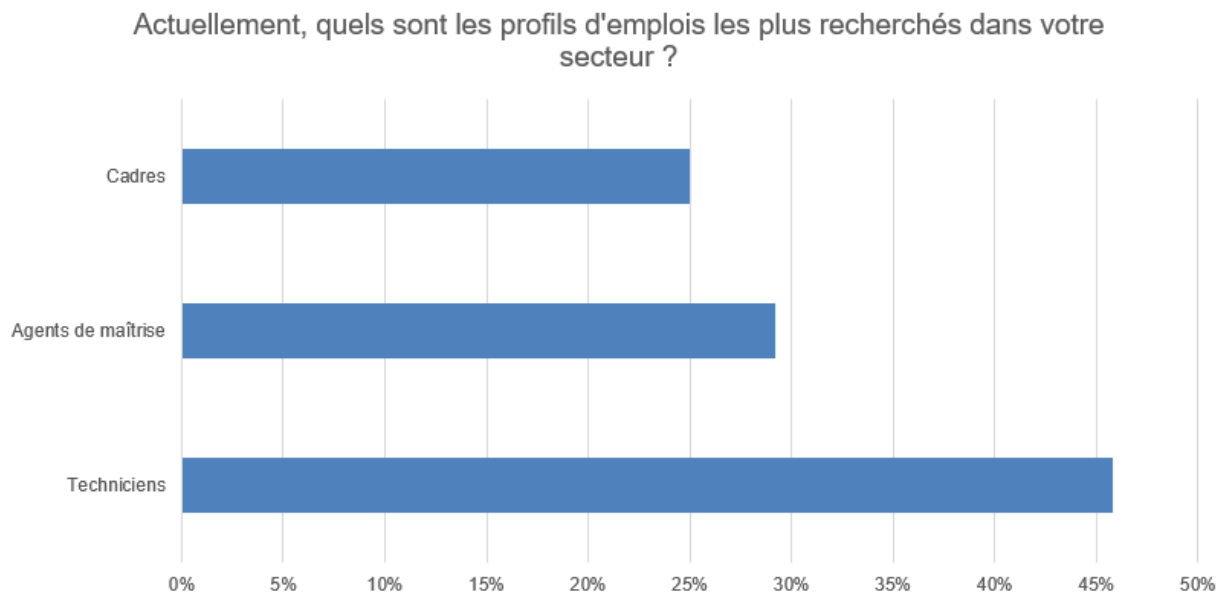


Des résultats en adéquation avec les perspectives d'activités pour 2024.

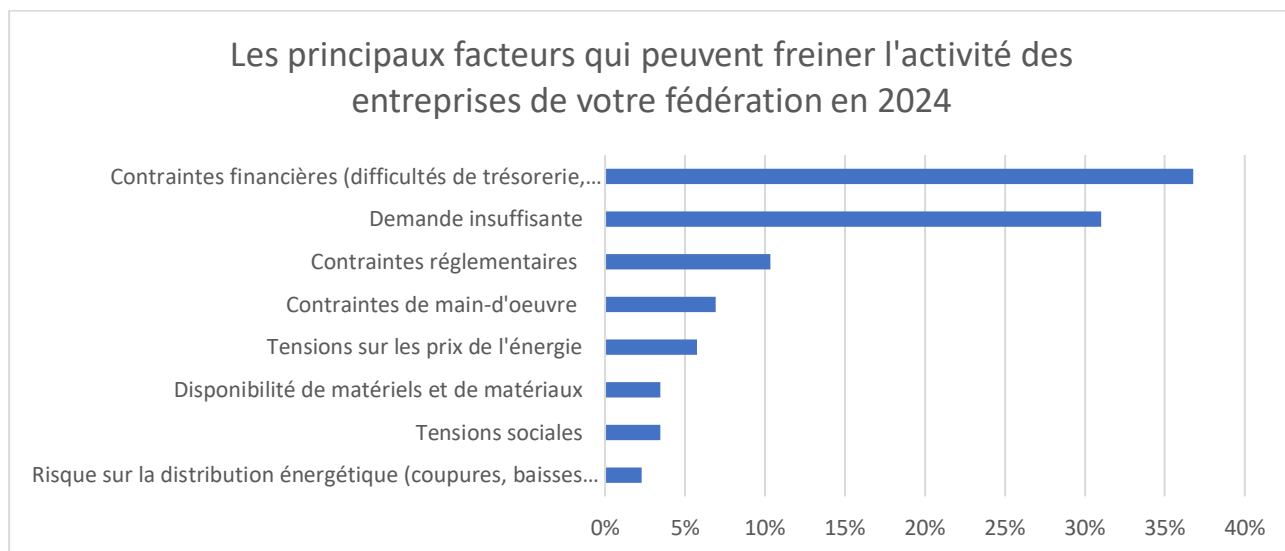
Le second œuvre envisage majoritairement de voir stagner ses effectifs tout comme les équipements. Le gros œuvre envisage une diminution de ses effectifs.



Concernant les perspectives de recrutement, les techniciens sont les plus recherchés.



Alors que les craintes pour 2023 portaient sur les tensions sur les prix d'approvisionnement, la pénurie de main d'œuvre, les tensions sur les prix de l'énergie et l'anticipation de la baisse de la demande, c'est sans surprise que les contraintes financières et la baisse de la demande sont très largement au centre des préoccupations des industriels.



Autres freins cités :

- Forte baisse la construction de logements neufs dans l'immobilier
- Hausse des taux d'intérêt,
- Difficultés d'accès aux crédits des ménages,
- Surcoût de la construction lié à l'inflation générale des matériaux et RE 2020

PRIORITÉS de l'AIMCC pour 2024

1. Soutien à l'activité

➤ Exiger des pouvoirs publics une politique de la relance du neuf

En 2023, Les constructions de logements neufs ont chuté de 22% sur un an, tandis que les permis de construire accordés se sont dans le même temps écroulés de 24%. En 2024, les constructions de logements neufs vont chuter à un niveau jamais vu depuis 30 ans.

Le rapport général n° 128 (2023-2024), du Sénat sur le projet de loi des finances 2024 reprend des éléments essentiels.

...« Il est donc patent que le Gouvernement n'a plus de véritable politique tendant à une croissance résolue du parc de logements afin de l'adapter aux besoins actuels... ».

Il met en exergue « Une politique oubliant la nécessité de poursuivre une augmentation du parc de logements adaptés à notre époque ».

Le logement neuf ne serait plus nécessaire dans un pays dont la démographie ne progresse plus que lentement, et où seule la rénovation devrait être encouragée.

Cet a priori **méconnaît les réalités de l'évolution sociale et démographique...** et le **parc de logements doit aussi évoluer au regard de l'offre d'emploi**.

À cet égard, les difficultés du logement sont un **grave handicap pour l'économie**. Les problèmes de logement ont un impact sur l'échec scolaire, l'absentéisme au travail et les difficultés d'insertion professionnelle. Un recrutement sur deux échoue parce que la personne ne peut pas déménager.

L'absence de politique du logement, si elle est d'abord préjudiciable à la satisfaction de besoins essentiels de la population, constitue aussi un risque pour l'ensemble de l'économie.

➤ Massifier la rénovation performante des bâtiments

Les objectifs de décarbonation fixés par l'Etat impliquent la décarbonation des produits et des ouvrages sur l'ensemble de leur cycle de vie. Cela concerne donc également la massification de la rénovation performante des bâtiments, énorme gisement de réduction des émissions de CO₂.

L'AIMCC salue l'ambition du gouvernement de réaliser 200 000 rénovations d'ampleur en 2024 et la mise en place d'un « pilier » de MaPrimeRénov' dédié à cette ambition, mais l'objectif de 200 000 ne pourra être atteint si un certain nombre de dispositions complémentaires ne sont pas prises :

A. Des mesures financières pour inciter de manière décisive aux rénovations d'ampleur

- Répartir de manière adéquate le budget de dépenses de l'ANAH pour MPR 2024 (avec 67% (2/3) pour le pilier « rénovations d'ampleur » et 33% (1/3) pour le pilier « efficacité » conformément aux dépenses prévisionnelles pour atteindre les objectifs définis).
- Sécuriser le financement du programme des aides délivrées ANAH 2024 par une augmentation significative des obligations de CEE (pour la 5ème période, de 500 à 780TWhc)
- Déployer une offre de prêts de longue durée et à taux bonifiés pour traiter le reste à charge après les aides publiques

B. Un dispositif d'octroi des aides et d'accompagnement rapidement opérationnel et efficace

- Renforcer rapidement l'organisation de l'ANAH pour faire face à l'afflux du nombre de dossiers (en même temps qu'à l'importante disposition des avances aux ménages modestes et au lancement de « MaPrimeAdapt' »)
- Organiser les recrutements, formations et qualifications d'un nombre suffisant de MAR (« Mon Accompagnateur Rénov' ») tout en assurant leur haut niveau de compétences »

➤ **Impulser la solidarité de l'ensemble de la filière**

En 2022, face à la crise rencontrée par la filière, à l'initiative du médiateur des entreprises, la grande majorité des acteurs ont signé en 2022 la une déclaration de filière pour faire face aux difficultés d'approvisionnement en matières premières, fournitures, équipement et matériaux élaborée.

Nous affrontons collectivement une nouvelle crise, financière cette fois, et pour la traverser ensemble, l'AIMCC appelle de tous ses vœux la recherche des discussions entre les différents acteurs. En effet, c'est par le dialogue et les échanges, que la filière de la construction pourra traverser cette phase, que les économistes anticipent pour une durée de 2 à 3 ans.

2. Compétitivité et autonomie stratégique

➤ **Accélérer la transition écologique tout en maîtrisant les coûts**

La maîtrise des coûts est un enjeu majeur pour les industriels. Ils doivent faire face à une conjoncture complexe avec l'augmentation des coûts salariaux liés à l'inflation, des prix de l'énergie et des matières qui ne reviendront pas à leurs prix initiaux et leur obligation d'investir dans la R&D du fait des objectifs de décarbonation.

➤ **Fortifier la propriété de nos données et maîtriser leur exploitation**

Les industriels restent préoccupés par le respect de la propriété de leurs données ainsi que par leur exploitation. Ils ont fortement investi dans la production de FDES et dans leur vérification afin de permettre tous les calculs d'ACV au niveau des bâtiments et notamment dans le cadre de la RE2020.

Ils sont propriétaires de ces données privées mais ils observent des velléités d'utilisation de ces données à d'autres fins. L'AIMCC tient à rappeler que le choix des produits de construction doit se faire afin de respecter l'ensemble des exigences auxquelles les bâtiments sont soumis. Toute exploitation de ces données à d'autres fins que celles initialement prévues pourrait induire en erreur les professionnels qui cherchent à décarboner leurs bâtiments.

3. Transition écologique

➤ **Impulser et accompagner les feuilles de route de transition écologique de chaque famille**

Les feuilles de route de décarbonation pour les industries du Ciment, du Verre, des Tuiles et Briques sont déjà réalisées. L'AIMCC souhaite que de plus nombreuses familles de produits s'engagent dans cette démarche.

➤ **Décarboner process, produits et ouvrages**

Les objectifs de décarbonation fixés par l'Etat impliquent la décarbonation des produits et des ouvrages sur l'ensemble de leur cycle de vie. Cela concerne donc également la massification de la rénovation performante des bâtiments, énorme gisement de réduction des émissions de CO₂.

➤ **Représenter les industriels dans le déploiement de la REP et vers plus d'intégration de contenu en recyclé**

La mise en œuvre de la REP PMCB est un levier très attendu pour contribuer à plus d'intégration de contenu en recyclé dans les produits.

➤ **Mettre en œuvre des actions d'économie circulaire (sobriété de l'utilisation des ressources)**

En termes d'économie circulaire, les industriels de la construction s'impliquent dans la sobriété de l'utilisation des ressources naturelles. Le réemploi est bien évidemment un ressort de l'économie circulaire pris en compte par les industriels. Néanmoins, l'AIMCC tient à attirer l'attention sur le nécessaire cadrage de cette activité qui se développe, notamment pour s'assurer que les produits sont toujours conformes aux normes actuelles, que

les responsabilités assurantielles soient définies, et que les metteurs sur marché de ces produits réemployés produisent des FDES.

Par ailleurs, ils ont largement, répondu à la demande de plans de sobriété hydrique pour les industries des industries pour la construction.

COMITE STRATEGIQUE FILIERE INDUSTRIES POUR LA CONSTRUCTION

Le CSF IPC accompagne par ailleurs les progrès de la filière en menant un certain nombre de projets structurants, alignés avec ses objectifs stratégiques : transition écologique et compétitivité.

Ces projets ont vu d'importants progrès réalisés en 2023 : en particulier la rédaction de feuilles de route de décarbonation pour les industries du Ciment, du Verre, des Tuiles et Briques, et des Routes.

En outre, le CSF a démarré, avec la participation active du secrétariat général du Conseil National de l'Industrie, de nouveaux projets structurants à la fin 2023 pour mise en œuvre à partir de 2024 : un Plan de Sobriété Hydrique pour la filière, et une dizaine de projets d'économie circulaire dans l'écosystème de la construction : ces projets visent un développement du réemploi et des recyclages dans un certain nombre de secteurs, mais aussi des développements de l'économie circulaire dans les territoires.